



ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES  
TARIF DE PILOTAGE

(Gel) effectif le 01-01-2017  
(DORS81100-2-167 - ANNEXE 2 arcticle 6)

# Article		BASE	UNITÉS DE PILOTAGE	FACTEUR TEMPS	Minimum	Maximum
1	Voyage	circonscription 1	\$ 43.78	\$ 21.54	\$ 2 240.04	
		circonscription 2	\$ 26.38	\$ 15.19	\$ 1 764.14	
2	Déplacement	circonscription 1	\$ 503.92	\$ 16.60	\$ 2 240.04	
		circonscription 1-1	\$ 463.69	\$ 15.27	\$ 2 061.20	
		circonscription 2	\$ 479.92	\$ 15.80	\$ 2 133.37	
3	Mouillage au cours d'un voyage ou d'un déplacement	circonscription 1	\$ 389.66	\$ 4.19		
		circonscription 1-1	\$ 358.54	\$ 3.86		
		circonscription 2	\$ 371.11	\$ 4.01		
4	Accostage d'un navire à un quai ou à une jetée à la fin d'un voyage	circonscription 1	\$ 298.25	\$ 3.08		\$ 579.89
		circonscription 2	\$ 284.04	\$ 2.93		\$ 552.28
5	Accostage ou appareillage d'un navire effectué par un pilote désigné par la Corporation à la demande du capitaine, du propriétaire ou de l'agent du navire	circonscription 1	\$ 479.92	\$ 10.85	\$ 1 764.14	
		circonscription 2	\$ 479.92	\$ 10.85	\$ 1 764.14	
6	Prolongation du séjour d'un pilote à une station d'embarquement de pilotes ou à bord d'un navire  * Certaines exceptions s'appliquent se référer au règlement sur les tarifs de pilotage des Laurentides à l'article 9	circonscription 1	Première demi-heure Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante		S/O \$ 116.24 \$ 232.48	
		circonscription 1-1	Première demi-heure Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante		S/O \$ 106.95 \$ 213.90	
		circonscription 2	Première demi-heure Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante		S/O \$ 110.68 \$ 221.36	
7	Compensation d'un compas effectuée par un pilote	circonscription 1	\$ 503.92	\$ 16.60		
		circonscription 1-1	\$ 463.69	\$ 15.27		
		circonscription 2	\$ 479.92	\$ 15.80		
8	Annulation d'une demande de services de pilotage si le pilote se présente pour effectuer ses fonctions de pilotage	circonscription 1	Base Première heure Pour la deuxième heure y compris la première heure et chaque heure suivante		\$ 625.15 S/O \$ 232.48 \$ 116.24	
		circonscription 1-1	Base Première heure Pour la deuxième heure y compris la première heure et chaque heure suivante		\$ 575.24 S/O \$ 213.90 \$ 106.95	
		circonscription 2	Base Première heure Pour la deuxième heure y compris la première heure et chaque heure suivante		\$ 595.37 S/O \$ 221.36 \$ 110.68	
		circonscription 1	Chaque heure		\$ 116.24	
		circonscription 1-1	Chaque heure		\$ 106.95	
		circonscription 2	Chaque heure		\$ 110.68	
10	Demande Spéciale *Sauf si un pilote doit être relevé à la suite d'un accident	circonscription 1			\$ 2 601.23	
		circonscription 1-1			\$ 2 393.56	
		circonscription 2			\$ 2 477.37	
	Frais de déplacement, applicable à Contrecoeur, Bécancour, Cacouna et Pointe au Pic.  *Se référer à l'article 5 dans le Règlement sur les tarifs de pilotage des Laurentides	circonscription 1	Chaque affectation		\$ 244.83	
		circonscription 1-1	Chaque affectation		\$ 244.83	
		circonscription 2	Chaque affectation		\$ 244.83	